



PROCES VERBAL DE LA CONFERENCE PREALABLE

DAO REF.	MCA-CI/GOODS/CB/278bis
Intitulé de l'activité	Fourniture et installation de matériels de laboratoire et didactiques au profit de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) et du Centre d'Application PIAGET
Objet de la réunion	Conférence préalable à la soumission des offres
Date	30 novembre 2022 - 15h00 à 15h58
Lieu	Webconférence via www.Zoom.us

Etaient présents :

Pour MCA-Côte d'Ivoire :

- COULIBALY Nanga, Manager Education Secondaire ;
- KABORE Zenabou, Spécialiste Education Secondaire;
- BEUGRE Yannick, Spécialiste Education Secondaire;
- DOUA Kouamé Bernard, Manager senior en passation des marchés.

Pour DT Global International Development USA Ltd (Agent de Passation des Marchés (PA))

- Josette AMON, Spécialiste en passation des marchés.

Pour les soumissionnaires : En ligne à travers la plateforme www.Zoom.com

- SIPPI INVESTISSEMENT ;
- CAPITAL IVOIRE ENTREPRISE ;
- TSCI ;
- BGL-SYSMET ;
- ETISAN SARL ;
- TRAVAUX ET SERVICES DE COTE D'IVOIRE.

1. Introduction

La conférence préalable a eu lieu le 30 novembre 2022 à 15h00, heure d'Abidjan comme indiqué à la clause IS8.2 du DAO. A cet effet, un mail d'information a été envoyé par l'Agent de Passation des Marchés à tous les soumissionnaires enregistrés. La représentante de l'Agent de Passation des Marchés (PA) et le Manager Education Secondaire (représentant le Directeur Enseignement Secondaire Projet Compétences) ont ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux participants.

Pour le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) relatif à la « fourniture et installation de matériels de laboratoire et didactiques au profit de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) et du Centre d'Application PIAGET », une présentation PowerPoint articulée autour des aspects de passation de marchés et des aspects techniques du DAO a été faite respectivement par la représentante de l'Agent de Passation des Marchés et par le Manager Education Secondaire de MCA-Côte d'Ivoire.

A la suite de la présentation, les organisateurs de la réunion ont répondu aux questions des participants reçues à travers la fenêtre « Chat » du lien zoom et également à celles reçues par courriel avant la tenue de la session. L'ensemble des questions et leurs réponses est présenté à la section 2 du présent compte-rendu.

Il a été réitéré aux soumissionnaires qu'ils ont la possibilité de poser des questions après la conférence préalable en les adressant par courriel à l'Agent de Passation des Marchés au plus tard 14 jours avant la date limite de soumission des offres fixée au 06 janvier 2023 à savoir le 23 décembre 2022 au plus tard.

2. Questions / Réponses

Q1	Prière fournir les codes EAN13 ou ISBN des ouvrages du Lot 2 afin de permettre le traitement des demandes par les grossistes.
R1	Cette requête en cours de traitement et une réponse sera communiquée au moment opportun.
Q2	Que veut dire le terme « Incoterms » utilisé à la clause IS 15.5 de la Section II. Fiche de données de l'appel d'offres.
R2	Le terme « Incoterms » fait référence aux règles qui régissent le commerce international. Les contrats issus de cet appel d'offres seront régis par la version 2010 des Incoterms. De plu amples informations sont disponibles sur le site de la Chambre de Commerce Internationale via le lien suivant : https://iccwbo.org/resources-for-business/incoterms-rules/incoterms-rules-2010/
Q3	Pouvez-vous confirmer la date de soumission des offres pour ce dossier ?
R3	Les offres devront être soumises au plus tard le 06 janvier 2023 a 15h00 UTC via le lien de soumission fourni dans le dossier d'appel d'offres.
Q4	Toute l'offre doit-elle être soumise en un fichier unique ?
R4	Nous vous recommandons de soumissionner en un fichier unique. Cependant, si le fichier unique dépasse 10 Go, vous pouvez conserver les formulaires de soumission en un fichier unique. Les annexes (documents d'existence légales, accord de groupement le cas échéant, états financiers) peuvent être soumis en fichiers PDF séparés.
Q5	En cas de soumission pour les deux lots, les soumissionnaires doivent-ils soumettre une offre distincte pour chaque lot ?
R5	Oui, une offre distincte doit être soumise pour chaque lot.
Q6	Dans la présentation, il a été recommandé aux soumissionnaires de respecter l'ordre des formulaires de soumission du DAO. Cependant, nous avons constaté que dans le DAO, les formulaires relatifs à la proposition technique et ceux relatifs à la proposition financière ne sont pas séparés. Que faire ?
R6	La soumission se fait en une seule enveloppe c'est-à-dire que l'offre technique et l'offre financière ne sont pas soumises séparément. Par conséquent, nous invitons les soumissionnaires à respecter l'ordre dans lequel les formulaires de soumission sont classés dans le DAO afin de faciliter l'évaluation de leurs offres.
Q7	La clause IS 22.2 d de la Section II. Fiche de données de l'appel d'offres indique que la garantie d'offre bancaire doit être déposée physiquement. Comment cela se fera-t-il de manière pratique ?

R7	Les originaux des garanties d'offre bancaires doivent être déposés au plus tard une (1) heure avant les date et heure limites de soumission des offres auprès de l'Agent de passation des marches sis à l'Immeuble le Workshop, 6 Rue des Sambas, Plateau-Indenie, Abidjan, Cote d'Ivoire. De plus, une/les copie(s) de(s) garantie(s) doit(vent) être insérée(s) dans l'offre du soumissionnaire. Si ces deux (02) conditions ne sont pas satisfaites l'offre du soumissionnaire sera rejetée.
----	---

La Conférence s'est achevée à 15h58.

L'Agent de Passation de Marchés pour le Compte de MCA Côte d'Ivoire

Annexe (fichier séparé)

- **Présentation faite au cours de la conférence préalable**